

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

# JOURNAL DU LOT

## POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :  
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.  
PRIX DE L'ABONNEMENT :  
LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :  
Un an..... 16 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Trois mois..... 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.  
L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT.				Départ des Correspondances		SERVICE DES POSTES.		Arrivée des Correspondances		
DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Céture des chargements.	Dernière levée (botte).	DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
1	Jeu.	Clair.	Bio, Feycelles, Rouquayroux, Vayrac.	P. Q. le 2, à 4 h. 14 <sup>h</sup> du soir.	Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h 30 m.	Cabrerets, Laurès, St.-Géry.	5 h 30 s.	6 h. soir.
2	Vend.	Mondane.	Gréalou, Lacapelle-Marival, St-Clair.	P. L. le 10, à 8 h. 32 <sup>h</sup> du soir.	Valence-d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agén, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.	6 h 45 m.	Castelnau.	5 h 30 s.	6 h. s.
3	Samedi	Clotilde.	Raynac, Labastide du H. M <sup>l</sup> , Gramat, Martel.	D. Q. le 18, à 6 h. 49 <sup>h</sup> du mat.	Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.	Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h. s.
				N. L. le 24, à 10 h. 59 <sup>h</sup> du soir.	Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h. soir.	Libos n° 2, Paris, le Nord, Agén, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	5 h 30 s.	7 h. matin.
					Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, St.-Géry, Cabrerets, Laurès-du-Lot.	7 h. s.	9 h 30 s.	Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agén, Luzech, Puy-l'Évêque.	2 h 45 s.	5 h 30 soir.
					Castelnau-de-Montriat.	7 h. s.	10 h. s.	Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	7 h. matin.
					Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Bouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h. s.	Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Bouergue.	5 h 30 s.	6 h. soir.
					Libos n° 2(*) Agén, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h. s.	Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 30 s.	7 h. matin.
								Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agén.	8 h 15 s.	6 h. soir.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 27 Mai 1865.

### BULLETIN

La souscription publique de l'emprunt en Italie s'est élevée à 86 millions de rente. A Turin seulement il a été souscrit 45 millions.

La *Politica* de Madrid assure que le Gouvernement va envoyer une note au cabinet de Lisbonne pour se plaindre qu'on ait toléré, en Portugal, une souscription publique en faveur des victimes des événements du 10 avril.

La Chambre des Députés de Prusse s'est occupée, le 23 mai, du traité de commerce austro-Prussien. Plusieurs orateurs du parti progressiste et un membre du parti conservateur, ont déclaré qu'ils voteraient contre le traité qui soutient, à leurs yeux, les intérêts du système protectionniste. Le ministre du commerce s'est attaché à démontrer que le système protectionniste serait, au contraire, fortifié par le rejet du traité. Le traité a été adopté par 170 voix contre 99.

Des dépêches de New-York, en date du 13 mai, nous donnent les nouvelles suivantes :

Kirby-Smith a publié le 21 avril, à Schreupport, un manifeste dans lequel il engage ses soldats à rester fidèles, déclarant que le Sud a des ressources suffisantes pour continuer la lutte jusqu'à l'arrivée d'un secours étranger, ou jusqu'à ce qu'il ait obtenu des conditions dignes d'un peuple fier.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

### Dépêches télégraphiques.

New-York, 17 mai matin.

M. Jefferson Davis a été pris avec sa famille et son Etat-major, près de Macon. Tous les prisonniers ont été envoyés à Washington sous bonne escorte. — Le procès des Conspirateurs continue. La presse a été admise aux débats. Un compte rendu sera publié chaque jour. Jusqu'à présent M. Davis n'est compromis par aucun témoignage.

Bucharest, 23 mai.

Le patriarche de Constantinople avait envoyé ici un évêque chargé de déclarer que les lois concernant le mariage civil, la sécularisation des biens du clergé et l'institution d'une église romaine, sont contraires au dogme et entraînent la peine de l'excommunication. L'envoyé du patriarche a été reconduit à la frontière par la gendarmerie. L'opinion publique applaudit à cette mesure.

Marseille, 23 mai.

Le prince Napoléon vient d'arriver ici, venant de la Spezia.

Les nouveaux abonnés auront droit à tout ce qui a paru du roman en cours de publication. Nous le tenons à leur disposition dans nos bureaux.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 27 mai 1865.

## CESARI TORNEO

(ÉPIQUE DU QUERCY AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE)

Par M. B.

### TROISIÈME PARTIE.

Suite du Chapitre IX.

Les trois chevaliers étaient le Sire de Craon, Messire Boucicaud et l'ermite de Chaumont. Retirés dans le château de Romorentin, ils virent successivement arriver sous ses murs tous les divers détachements de l'armée anglaise. Monté sur un noir coursier, armé de toutes pièces, le Prince de Galles visita lui-même les abords du château; et après avoir reconnu qu'il était bien prenable, il dit à Jean Chandos, qui se trouvait à côté de lui :

— Jean, allez jusques aux barrières, et demandez aux chevaliers qui sont dans la forteresse, s'ils veulent se rendre bellement pour éviter l'assaut.

La reproduction est interdite.

Les lettres de Constantinople du 17 annoncent le retour de Sir Buliver. Le nouvel ambassadeur ottoman à Paris : Sawfet-Pacha, devait partir la semaine suivante pour se rendre à son poste. Abd-el-Kader avait assisté à une réunion de la loge maçonnique, à Péra.

### VOYAGE DE L'EMPEREUR

Mostaganem, 22 mai.

L'Empereur a fait, hier, son excursion à Relizane, et a été frappé du développement récent de ce grand centre admirablement établi à la jonction des vallées de la Mina et du Méliet. Le barrage, qui permet déjà d'irriguer 25,000 hectares de culture industrielle, et dont l'importance doit encore être augmentée, a vivement intéressé Sa Majesté.

A l'entrée de la ville, l'Empereur a été subitement entouré par la tribu des Flittas tout entière, demandant avec la plus chaleureuse instance la mise en liberté de leurs parents compromis dans la dernière insurrection et internés en France. L'Empereur, touché de leurs protestations de fidélité et de reconnaissance éternelles, leur a fait annoncer par le kalifat Sidi-Laribi, qu'il leur faisait grâce. Cet acte de clémence a été aussitôt salué par les acclamations les plus énergiques, et a été l'occasion d'une scène assez émouvante.

De Mostaganem à Relizane, on traverse de nombreux villages qui semblent en voie de prospérité. Dans les intervalles qui les séparent, toutes les tribus étaient venues bâtir leurs douars à proximité de la route, pour saluer l'Empereur à son passage. Sa Majesté, comme d'habitude, a fait de grandes largesses aux femmes et aux enfants.

Après cette course de 34 lieues par un temps très favorable, l'Empereur est rentré à six heures, et a daigné recevoir à sa table toutes les autorités militaires et indigènes. Après le diner, Sa Majesté s'est entretenue longtemps avec chacun des invités devant la résidence impériale, la foule n'a pas cessé de stationner, et l'Empereur a bien voulu, de temps en temps, se mettre au balcon, pour la remercier de son empressement sympathique.

En ce moment, l'Empereur s'embarque pour Alger, et reçoit, en se rendant au port, les adieux de toute la population de Mostaganem. La mer est très belle : Sa Majesté se porte bien.

Pour extrait : A. Laytou.

Chandos exécuta les ordres du Prince; Boucicaud et l'ermite de Chaumont vinrent aux barrières pour parlementer. Après les saluts d'usage, Chandos parla ainsi aux deux chevaliers.

— Seigneurs, je suis envoyé vers vous par Monseigneur le Prince de Galles, qui veut être fort courtois à ses ennemis. Il dit que si vous voulez vous mettre à sa discrétion, et lui rendre cette forteresse qui n'est point tenable, il vous prendra à merci, et vous fera bonne compagnie.

— Messire Jean, répondit Boucicaud, grands mercis à Monseigneur le Prince qui nous veut être si courtois. Mais nous refusons ses propositions; et, s'il plaît à Dieu, il ne nous aura pas aussi facilement qu'il se l'est imaginé.

— Comment! Monseigneur Boucicaud, dit Chandos, vous vous sentez assez bon chevalier pour résister à l'assaut du Prince! Et sans avoir nulle part apparence de secours!

— Chandos, Chandos, répondit Boucicaud, je ne me tiens pas pour bon chevalier, mais ce serait folie à nous de souscrire aux conditions que vous nous proposez. Dites, s'il vous plaît, à Monseigneur le Prince de Galles qu'il fasse ce que bon lui semblera, que nous sommes prêts à le recevoir.

— Jean Chandos retourna vers le Prince et lui rendit compte de sa mission. Quand le Prince eut ouï la réponse de Boucicaud, il s'empressa de donner des ordres pour assaillir la forteresse le lendemain.

— L'assaut eut lieu. Les Anglais s'y comportèrent à merveille, mais leur première attaque ne fut suivie d'aucun résultat heureux. Les assiégés se défendi-

### Revue des Journaux

M. Paulin Limayrac s'attache à démontrer, dans le premier Paris du *Constitutionnel*, combien étaient exagérées les inquiétudes répandues par les pessimistes à propos des nouvelles d'Amérique.

On annonçait que des agents de Juárez recrutaient publiquement des volontaires à New-York et dans d'autres grands centres de population. On se préoccupait également des demandes adressées par le gouvernement fédéral aux puissances maritimes afin d'obtenir que les confédérés ne fussent plus reconnus comme belligérants. On se complaisait, enfin, à signaler les difficultés qui pouvaient résulter d'un tel ensemble de circonstances.

Il y avait dans ces inquiétudes une exagération évidente.

Les mesures prises en vertu de la déclaration de neutralité du gouvernement français avaient été rendues nécessaires par le fait de la guerre : elles doivent naturellement cesser avec la guerre. Déjà, si nous sommes bien informés, la prescription qui limitait à vingt-quatre heures le séjour des bâtiments fédéraux dans nos ports, a été levée par M. le ministre de la marine. Quant au pavillon confédéré, il n'est plus porté que par deux ou trois bâtiments qui ne semblent pas devoir tenir la mer longtemps encore, et il n'est pas à présumer que, dans l'état des choses, ils puissent être le sujet d'aucune difficulté entre le gouvernement fédéral et la France.

Pour ce qui est des enrôlements qui se feraient dans quelques villes des Etats-Unis, nous ne sommes pas surpris que des tentatives aient eu lieu à la suite des derniers événements militaires. Mais nous doutons qu'elles aient plus de succès que l'appel du même genre fait par Ortega il y a un mois. D'après le télégramme de New-York du 11 mai, publié dans les journaux de ce matin, une grande partie de la presse se prononce avec énergie contre des manifestations hostiles à la France. Le président Johnson paraît lui-même s'en être ému, et il aurait exprimé l'intention de ne pas tolérer des manœuvres qui compromettraient la neutralité des Etats-Unis. Le gouvernement fédéral est armé d'une loi qui prohibe les enrôlements de cette nature, et son langage atteste,

rent avec intelligence et courage, faisant pleuvoir sur l'ennemi une grêle de pierres, cailloux et pots remplis de chaux. La nuit mit fin à ce dur engagement.

Le lendemain, quand le soleil fut levé, les maréchaux de l'armée anglaise firent sonner les trompettes pour marcher encore à l'assaut. Le Prince de Galles encourageait les siens par sa présence et ses discours. Il leur cria :

— Eh! quoi! Cette forteresse vous tiendra donc encore aujourd'hui!

Or, pendant que le Prince allait et venait parmi les assiégeants, une pierre frappa, à côté de lui, un écuyer de Gascogne, de la maison d'Albret, appelé Bernadet, qu'il affectionnait particulièrement. Le coup fut mortel. En voyant expirer ainsi ce guerrier, le Prince de Galles, cédant aux excitations de la douleur et de la colère, jura de ne lever le siège qu'après avoir eu à sa discrétion la forteresse et ceux qui la défendaient.

Afin d'arriver plus vite à son but, en épargnant ses hommes, le Prince, par le conseil de quelques guerriers expérimentés, fit approcher des canons, pour envoyer dans la basse-cour du château carreaux et feux grégeois, comme s'expliquent les chroniques. Si, par ce moyen, l'incendie pouvait s'allumer, il gagnerait inévitablement la couverture des tours du château, qui, malheureusement, était de chaume. On fit donc usage des canons et bombarda d'une manière si habile, que le feu prit à la couverture d'une grosse tour où se trouvaient le sire de Craon, Boucicaud et l'ermite de Chaumont. Quand ces trois braves chevaliers aperçurent les flammes sur leur

dès à présent, qu'au besoin il saurait faire usage des pouvoirs que cette loi met entre ses mains.

Au reste, une politique différente serait contraire aux sentiments manifestés jusqu'ici par le cabinet de Washington. A plusieurs reprises, en effet, depuis trois ans, il a désavoué toute intention de nous créer des difficultés au Mexique. Les documents diplomatiques, remis aux chambres dans leur avant-dernière session, en renfermaient des preuves non équivoques. Peu de jours avant sa mort, M. Lincoln avait fait parvenir au gouvernement français de nouvelles assurances non moins satisfaisantes, sur la résolution du cabinet de Washington de rester complètement neutre dans les affaires du Mexique. Nous devons ajouter que la réponse du président Johnson au discours du ministre d'Angleterre et le langage de la diplomatie fédérale sont plutôt de nature à confirmer qu'à démentir ces témoignages de dispositions pacifiques envers les puissances étrangères.

On voit, une fois de plus, combien étaient peu fondées les inquiétudes de ces derniers jours.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### EXPOSITION

#### ARTISTIQUE ET INDUSTRIELLE

Vers le 25 février, l'administration municipale de Cahors décidait qu'une Exposition artistique aurait lieu dans notre ville, concurremment avec l'Exposition régionale de 1865.

C'était une pensée nouvelle, une heureuse pensée! Car c'est une manifestation sensible du progrès que, dans toutes les villes où des Concours agricoles sont tenus, il y ait en même temps comme un hommage rendu à toutes les branches de l'activité humaine : une Exposition industrielle, une Exposition artistique, une Exposition horticole, etc.

Réaliser cette pensée à Cahors, il faut en convenir, était plus difficile qu'ailleurs. Eu égard aux conditions de situation géographique, aux conditions d'absence de voies ferrées actives, eu égard à l'essence même d'une population agricole, peu industrielle partant peu aisée, les résultats d'une telle entreprise pouvaient paraître hasardeux. Hâtons-nous de le dire, les préjugés étaient très-grands, et les appréhensions beaucoup plus sérieuses qu'il n'était à propos.

tête, et furent convaincus qu'il fallait se rendre ou périr misérablement sur place, ils allèrent trouver le Prince de Galles, et se rendirent à discrétion. Le Prince ne les eût pas reçus à autre condition.

Quant à la ville et au château de Romorentin, ils furent brûlés et pillés.

Le Prince de Galles allait quitter ce lieu, quand Philippe de Jean arriva auprès de lui. L'aspect de ces ruines fumantes appela un sourire sur les lèvres du seigneur de Salviac; il pensait alors qu'il lui serait bientôt donné de voir le château de Lenthilac ainsi dévoré par les flammes. Ce fut avec cette cruelle idée, qui le rendait heureux, que Philippe se présenta au Prince de Galles. L'entrevue s'annonça vite de part et d'autre, comme devant être également profitable à chacun. Toutefois, en homme prudent et rusé, dominant, contre son ordinaire, le sentiment de haine et de vengeance qui l'inspirait, le seigneur de Salviac commença par mettre sa démarche sur le compte d'un dévouement dont il avait donné des preuves non équivoques. Mais, à un certain moment, se trouvant seul avec le jeune Prince, il leva le masque. Alors eut lieu la conversation suivante :

— Monseigneur, commença Philippe de Jean, vous pouvez savoir et les anciens de votre armée savent avec quel dévouement inviolable j'ai servi l'Angleterre. De tous les seigneurs du Quercy il n'en est pas un seul dont les services rendus à la cause que vous représentez puissent être comparés aux miens. J'ai livré aux Anglais mes biens, mes châteaux et mon épée, sans avoir, jusqu'à ce jour, réclamé ni faveurs ni salaire.

— L'Angleterre, fit ici le Prince, n'a pas l'habi-

Si l'on fait la part de l'époque tardive où le projet a été formé, des moyens restreints de transport, si l'on considère que la ville a contribué, pour la majeure partie, à former le contingent artistique des salles d'exposition, on demeure surpris qu'il ait été possible de rassembler une collection de tableaux, d'objets d'art, de produits de l'industrie, aussi nombreuse et aussi variée.

Non, le pays ne manque pas d'ouvriers habiles et intelligents. Non, le pays n'est pas si dénué de richesses artistiques qu'on avait pu le croire; au contraire, il y a un noyau d'objets délicats, capable de témoigner du bon goût des personnes qui les détiennent. On n'y trouve pas sans doute un grand nombre de ces tableaux de maître, ainsi qu'on peut en trouver dans les musées de quelques villes privilégiées, mais on peut y compter bon nombre de tableaux remarquables, bon nombre de portraits de personnages illustres du pays, une grande variété d'objets d'art précieux, toutes œuvres dignes de plus haut intérêt.

Nous rendrons ici un hommage sincère à l'empressement avec lequel la classe ouvrière, le public s'est rendu à l'appel qui lui a été fait par le comité d'organisation, et du zèle éclairé avec lequel la sous-commission d'action a rassemblé, disposé et classé tout ce qui lui a été confié.

Nul ne dira désormais que le pays n'est pas ami des beaux-arts, que le pays ne possède aucun élément digne de fixer l'attention des amateurs et des artistes, que la ville doit demeurer privée d'un Musée. La collection composée si soudainement et avec si peu d'efforts, est une protestation formelle contre de pareilles préventions. Il n'y a que le premier pas qui coûte, et, pour nous, le plus grand bénéfice que retirera le public de l'exhibition présente, c'est de s'éclairer sur les avantages d'une exposition permanente, et de concevoir la pensée qu'avant peu il pourra jouir de la possession d'un de ces temples de l'art où tous les âges et toutes les classes viennent puiser le sentiment du beau qui nous élève, le goût du travail qui nous rend meilleurs.

Au risque de faire un deuxième prologue, nous allons dire quelques mots sur l'éclosion et la mise en œuvre du projet dont il vient d'être parlé. Aussi bien les faits contemporains qui ont de la portée et sont sujets à tant d'interprétations diverses, parfois malveillantes, ont besoin d'être fixés. Leur explication doit servir à l'histoire locale; nous allons les établir.

Lorsque l'administration eut résolu l'ouverture d'une Exposition artistique et industrielle, elle nomma une commission pour s'occuper des moyens à prendre pour l'organiser. Cette commission, placée sous les auspices de M. le Préfet du Lot, et présidée par le Maire de la ville, composée d'ailleurs de MM. les chefs de service et de personnes de goût et de savoir, notoirement connues pour s'associer de cœur et de fait à cette pensée, fit répandre, à la date du 20 mars, une circulaire afin d'inviter la population à confier tous les objets d'art et d'industrie dignes d'exciter l'intérêt du public. Cette commission, pour agir avec plus de diligence, se décomposa en trois sous-commissions: l'une pour la section des beaux-arts (peinture), l'autre pour la section des arts, la dernière pour la section d'industrie.

Pendant ce temps, M. le Préfet du Lot adressait à MM. les Sous-Préfets et Maires du département, une circulaire pressante pour prescrire la formation de comités chargés de propager l'idée d'une Exposition et de rassembler tous les objets appartenant aux personnes désireuses de coopérer au but proposé.

Toutefois, la Commission ne s'était pas dissimulé qu'il était trop tard pour obtenir un grand nombre des éléments disséminés dans le département et dans la circonscription régionale; et la sous-Commission des beaux-arts prit immédiatement ses mesures pour obtenir du moins ce que la ville pouvait fournir.

tude d'oublier ses fidèles serviteurs.

— Aussi, j'espère qu'elle voudra bien se souvenir de moi, surtout dans une circonstance où, tout en favorisant mes intérêts, elle soigne les siens propres.

— Que puis-je en cela ?

— Tout, Monseigneur.

— Alors, usez de moi.

— Vous connaissez le Quercy, Monseigneur ?

— Un peu; je l'ai côtoyé. Bon pays !

— Oui. Mais la partie que vous pouvez connaître ne vaut peut-être pas celle qui vous est inconnue. Je viens donc vous proposer une expédition dans tout le pays de Quercy.

— Y gagnez-vous beaucoup ?

— Enormément, Monseigneur. Ecoutez-moi, je vous en prie.

— Parlez.

— Parmi les grands seigneurs du Quercy, il en est un qui joint une grande fortune à une haine profonde non seulement pour les Anglais, mais encore pour tout ce qui peut favorablement toucher l'Angleterre de près ou de loin. Votre royal père n'a pas chez nous d'ennemi plus avoué et je sais que votre nom seul suffit pour attirer sur ses lèvres une malédiction.

— Vous m'intéressez. Quel est donc cet adversaire si redoutable ? demanda le Prince en souriant plutôt en signe de pitié qu'autrement.

— Tout-à-l'heure, Monseigneur, si vous le permettez, je vous dirai son nom.

— Pourquoi pas tout de suite ?

— Pardon, Monseigneur; mais je voudrais auparavant obtenir de vous la promesse d'un concours

Elle se forma en groupe de deux ou trois membres pour se rendre à domicile chez toutes les personnes susceptibles d'apporter un concours utile à la formation d'un salon. — Elle décidait d'ailleurs que, faute de ressources pour l'installation de l'Exposition dans un bâtiment spécial, peut-être plus vaste, à coup sûr mieux disposé pour les effets de lumière, elle devait accepter les salles de l'Hôtel-de-Ville. Il y aurait un catalogue elle fixait des prix d'entrée.

Toutes ces mesures devaient produire leur effet; dès lors, il fut possible de juger que cette exposition donnerait des résultats avantageux.

Bientôt après, il fut procédé, dans le sein de la commission, à la formation de comités d'action, afin de centraliser tous les mouvements et se prémunir contre les lenteurs inévitables qu'occasionnent les avis divers d'une commission nombreuse. Dans les sections des beaux arts réunies, M. Cavaignac fut choisi comme président et nous fûmes désigné comme vice-président; nous étions chargé de veiller à l'exécution des volontés de la commission. M. Duportal, ingénieur, MM. Calmon et Benâtre se chargeaient de la pratique matérielle: de l'enregistrement des dépôts, du classement des objets, de leur distribution dans l'emplacement qu'ils devaient occuper.

Chacun dans sa sphère a rempli son mandat avec un zèle, un dévouement des plus louables. Il serait difficile, certes, de dire si tel ou tel a mérité une part d'éloges plus grande; mais nous féliciterons sincèrement M. Duportal pour l'impulsion vive qu'il a su donner aux travaux et pour l'ingéniosité des moyens pratiques qu'il a su déployer. Assurément M. Duportal a hâté et facilité le bon résultat obtenu. — M. Favas, agent-voyer en chef, avait concentré l'action de l'exposition industrielle: il s'est acquitté de cette tâche avec toute l'activité et le soin désirables.

Nous tenons à constater ces faits, autant pour rendre hommage à la vérité que pour ne pas laisser s'égarer l'opinion sur les services rendus par les personnes préposées à l'exécution d'une œuvre d'utilité publique. A chacun sa responsabilité, à chacun son droit. Quels qu'aient été les efforts de la dernière heure, ils n'ont été que la réalisation d'un plan conçu par la commission première, et le succès n'a été que la résultante des mesures prises et des combinaisons adoptées par tous ses membres.

Cela posé, ainsi qu'il est de notre devoir, nous rendrons un compte exact et aussi détaillé que possible des richesses rassemblées dans les salons de l'exposition. Cette revue commencera un peu tard sans doute, mais la réflexion et la maturité doivent présider à de telles élocutions. D'un autre côté, des objets tardés ont trouvé, jusqu'à ce jour, une place dans l'exposition; il était difficile que des modifications plus ou moins sérieuses ne rendissent pas un travail incomplet ou obscur pour le lecteur. Quoiqu'il en soit, nous en donnons ici l'assurance, ces appréciations seront sincères et exemptes de passion. Si nous ne nous targuons pas de ce mérite spécial qui permet d'apprécier et de juger sainement les œuvres d'un art si complexe et si varié, dans lequel on ne saurait être versé sans avoir fait des études approfondies, nous ferons tous nos efforts pour ne négliger aucune œuvre digne d'attirer l'attention du public et pour rendre à chacun et à tout, la part de justice distributive qui lui revient.

A ce propos, il serait injuste de terminer notre premier entretien sans parler de deux collections qui font le plus bel ornement de l'exposition artistique, et dont la concession nous a fait concevoir dès le début l'espérance qui a été réalisée: ce sont celles de deux amateurs distingués, MM. Raynaud et Calmette. Nous les examinerons en détail; mais d'hors et déjà nous voulions les signaler, ne fût-ce que pour avoir l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à ces deux honorables citoyens. — Nous n'oublierons pas davantage de remercier S. A. I. le Prince Murat de l'envoi d'objets qui n'ont pas seulement une valeur artistique considérable, mais qui ont pour le pays un intérêt historique puissant.

A. CALMELS.

sinon personnel au moins assez réel, dans les projets que je médite contre cet orgueilleux et fier châtelain !

— Eh ! bien ! puisqu'il en est ainsi, je vais vous donner la preuve que l'Anglais n'oublie pas qui le sert. Oui, messire de Jean, moi, Edouard, prince de Galles, je m'engage à vous servir, en cette affaire, de tout mon pouvoir, de ma personne s'il le faut !

— Merci, Monseigneur; merci mille fois. Je n'attendais pas moins du jeune et vaillant prince dont le nom est déjà si célèbre par tant de glorieux exploits, et dont le cœur, comprenant les grands dévouements, sait les récompenser comme ils le méritent. Merci.

— Maintenant, vous pouvez me dire le nom de ce seigneur.

— Ce seigneur est Déodat de Lenthilac.

— Déodat de Lenthilac ! attendez. Oui; c'est cela. A ma cour de Bordeaux, il a souvent été question de lui. L'on vante sa bravoure.

— Oh ! fit le seigneur de Salviac, en manière de doute.

— Mais, il a la réputation d'abhorrer l'Angleterre.

— Réputation qui n'est pas usurpée, Monseigneur.

— C'est possible. Donc, il abhorre l'Angleterre et ceux qui la servent.

— J'en suis la preuve.

— L'on m'a raconté qu'autrefois, à l'époque où mon gentil oncle, le comte Derby de Lancastre, commandait en Guienne pour le roi, mon honoré père et souverain, ce Déodat de Lenthilac fit au Duc de Normandie, actuellement le roi Jean, de passage à Cahors, une harangue qui se terminait par ces mots à notre adresse : Guerre aux tyrans !

La libre discussion sur toutes les questions qui peuvent intéresser le département du Lot, étant un des principes de notre Journal, nous devons naturellement ouvrir nos colonnes à l'article suivant, dont on nous propose l'insertion.

UXELLODUNUM

Réponse à quelques objections, relatives à la topographie de Luzech et à l'emplacement d'Uxellodunum.

Nous venons de prendre connaissance de quelques articles, publiés dans le Journal du Lot, sur la fortresse d'Uxellodunum, par M. Bertrand, inspecteur général des Archives. C'est un nouvel athlète qui entre dans la lice, pour chercher à faire appel de la décision solennelle de la Commission de la Topographie des Gaules, qui, en l'année 1864, se prononça en faveur de la presqu'île de Luzech, et crut y reconnaître le lieu jadis occupé par ce célèbre oppidum, qui fut le dernier boulevard de l'indépendance gauloise. M. Bertrand se pose en défenseur du Puy-d'Issold (ou Ussold), une des localités rivales, qui disputent à Luzech l'emplacement d'Uxellodunum.

Nous avons éprouvé une vive surprise, en voyant de quelle manière, au commencement de son œuvre, l'auteur se permet d'écartier Luzech, sans discussion préalable. Il se borne à faire trois objections, qu'il formule en quelques lignes; et, comme si ces objections avaient une force invincible, il croit pouvoir admettre a priori, que la presqu'île de Luzech n'est pas Uxellodunum.

Notre intention n'est pas d'aborder, dans cet article, une longue discussion. Un travail spécial ne tardera pas à être publié, pour traiter la question sous ses divers points de vue, pour défendre la décision de la Commission de la topographie des Gaules, pour faire ressortir, dans toute leur force, les différentes preuves qui militent en faveur de Luzech.

Nous voulons simplement, aujourd'hui, essayer de détruire l'impression qu'aurait pu produire l'écrit de M. Bertrand sur les personnes qui ne connaissent pas Luzech, ou qui n'ont pas étudié sérieusement la question d'Uxellodunum. Nous croyons remplir un devoir, en montrant d'abord aux lecteurs du Journal du Lot, que les objections qu'on vient de formuler contre Luzech, nous paraissent contraires à la vérité, et qu'ils doivent se tenir en garde contre le nouveau système adopté par le défenseur du Puy-d'Issold.

M. Bertrand regrettera sans doute d'avoir si facilement accepté ce qu'on lui a dit, ou écrit, sur la topographie de Luzech, lorsque nous lui aurons fait remarquer que ses objections contre cette localité sont dépourvues de solidité, et qu'elles contiennent des erreurs manifestes, provenant d'un défaut d'examen de lieux, ou de l'esprit de système.

Nous n'avons pas assurément la pensée de jeter le moindre doute sur la bonne foi de M. Bertrand; nous rendons au contraire un hommage empressé à la sincérité de son opinion et au talent qui le distingue. Nous ne le blâmons pas de soutenir avec énergie ses convictions: il ne saurait nous blâmer de défendre à notre tour ce que nous croyons être la vérité.

La première objection est tirée de la fontaine, qui jaillissait sous le mur même de l'oppidum, à mi-pente du monticule, en face de l'isthme de la presqu'île d'Uxellodunum. On prétend que le monticule de Lapistoule, qui se dresse dans la presqu'île de Luzech, « n'a jamais été et ne sera probablement jamais doté d'une source d'eau naturelle, suffisante pour abreuver une quantité d'hommes et de bestiaux, comme celle qui peuplait Uxellodunum, assiégé par les Romains. »

Cette objection, plusieurs fois renouvelée, qui est ici simplement énoncée sans développement, paraît reposer sur cette croyance, que la fontaine provenant des eaux pluviales du plateau de la fortresse; et l'on fait observer que la surface du plateau du mont de Lapistoule n'est pas assez étendue, pour alimenter la source dont parlent les Commentaires sur la guerre des Gaules.

Pour combattre cette objection, nous rappellerons que César, voulant ravir aux assiégés l'eau de cette source, fit creuser une mine au pied du monticule d'Uxellodunum, qu'il parvint à découvrir le courant souterrain, qui alimentait la fontaine, qu'il

— Précisément. Je n'étais pas à Cahors; mais un des miens, que j'y avais envoyé pour avoir les plus complets renseignements, me rapporta ce fait. Je suis heureux, Monseigneur, que vous le connaissiez: plus que tous mes discours, il vous donne la mesure des sympathies du seigneur de Lenthilac pour les Anglais.

— Il est de fait que, par de ça, nous avons de rudes haines. Mais, nous sommes les plus forts; et l'on empêche toujours un homme de crier lorsqu'on peut lui tenir le genou sur la gorge.

— Ce que vous dites est parfait, Monseigneur; mais Déodat de Lenthilac crie toujours.

— Et pour le faire taire ?

— Il faut lui mettre le genou sur la gorge.

— Ravager ses domaines.

— Brûler son château.

— Le mettre à rançon.

— Le tuer ! Monseigneur.

— En vérité ?

— Ecoutez, Monseigneur, les gens de la trempe du seigneur de Lenthilac sont incorrigibles. S'il tombe entre vos mains, et que vous acceptiez une rançon, une fois la rançon payée, il recommencera sa lutte contre vous.

— Soyez tranquille; je le rançonnerai si haut, si haut qu'il ne pourra pas s'acquitter.

— Mais, alors !

— Alors nous l'oublierions à Bordeaux, ou même, si vous y tenez, à Londres, dans certain cachot de certaine tour, où l'on ne vit pas longtemps. Après cela, il est possible qu'il meure les armes à la main ?

— Ce n'est pas là tout ce que j'avais attendu de

en changea la direction et fit ainsi tarir le bassin où les assiégés allaient puiser de l'eau. Cette opération de César suppose que la fontaine dont il est question, ne provenait pas des eaux pluviales du plateau; car, autrement, César n'aurait pu rencontrer le courant au pied de la montagne. Elle devait venir de bien plus loin, comme César le comprit au premier coup d'œil. On sait, en effet, que, d'après les lois mystérieuses de l'hydroscopie, il y a bien des courants d'eau souterrains, qui parcourent plusieurs lieues, qui montent et descendent, avant d'apparaître à la surface du sol. Il ne faut pas maintenant chercher la fontaine, à l'endroit désigné par les Commentaires; car César en détourna le courant et le fit peut-être rentrer sous terre pour le conduire à la rivière.

M. Bertrand trouve une autre objection dans le fait même de l'existence « d'un canal de quelques mètres de profondeur, pratiqué à ciel ouvert, perpendiculairement à la longueur de l'isthme. » Dans l'état où se trouve aujourd'hui cet isthme, il le prend pour une vallée: il en conclut que ce point ne satisfait pas à la donnée des Commentaires qui portent « qu'Uxellodunum était presque, mais non pas complètement, entourée par une vallée. »

Le voyageur, qui traverse rapidement la place de Luzech, en cotoyant le canal, peut croire d'abord que l'isthme, qu'il parcourt, a été toujours une vallée. Mais pour peu qu'il veuille examiner les lieux et prendre des informations, il apprendra tout le contraire.

Avant la construction du canal, qui n'existait pas, il y a trente ans, cette place de Luzech, aujourd'hui aplani, ces quais et ces routes qui encadrent la ville, tout cela n'était qu'une montagne, hérissée d'effroyables escarpements, qui ne permettait que difficilement d'aboutir à la rivière. L'isthme n'était que le prolongement un peu abaissé de la grande montagne de Luzech, dont le Lot baigne les pieds. La place, le canal, les quais, les maisons qui les bordent, tout a été conquis sur les rochers de la montagne. Il est donc de toute évidence que cet isthme n'était pas une vallée; et, dès lors, cette deuxième objection, reposant sur une assertion erronée; se trouve sans valeur.

Cherchant enfin une dernière objection, M. Bertrand ose avancer que « les assiégés étaient assez nombreux, pour pratiquer, à la place où l'on voit aujourd'hui le canal de Luzech, un canal même plus considérable, au moyen duquel il devenait facile de mettre à sec le lit primitif de la rivière. » Il en conclut que la topographie de Luzech se trouve ainsi en opposition avec le texte des Commentaires, qui affirme l'impossibilité de changer, au-dessus d'Uxellodunum, le cours de la rivière, par des fossés au-dessous de son niveau: « Hoc flumen avertere loci natura prohibebat; sic enim imis radicibus montis ferebatur, ut nullam in partem, depressis fossis, derivari posset. »

Que signifie donc cette circonstance topographique, indiquée par l'historien latin? Le sens est des plus manifestes. Si la chose eût été possible, César, pour priver d'eau les assiégés, aurait voulu détourner le cours de la rivière, non assurément sous les murs de l'oppidum, mais en amont de cette fortresse.

En supposant, pour un moment, que la nature des lieux eût permis de faire passer toutes les eaux de la rivière à l'isthme que traverse aujourd'hui le canal de Luzech, César ne pouvait pas même avoir la pensée de le tenter; car au lieu d'éloigner l'eau des assiégés, il l'aurait ainsi fait couler sous un des côtés des murs de l'oppidum; — ses troupes auraient été dans l'impossibilité d'exécuter de pareils travaux, puisqu'elles auraient été continuellement exposées aux attaques des défenseurs de la fortresse; — en creusant en ce lieu un canal pour changer la direction de la rivière, César n'aurait fait que mettre un nouvel obstacle à ses manœuvres, pour diriger le siège d'Uxellodunum.

Mais en jetant sur les lieux le plus simple coup d'œil, ou reconnaît aussitôt que le texte des Commentaires sur l'impossibilité de changer le lit de la rivière s'applique avec une justesse parfaite à l'isthme de Luzech et aux montagnes qui sont au-dessus. César, de son regard clairvoyant, s'aperçut que la dérivation était tout-à-fait impossible, à cause de la hauteur et de l'escarpement de la montagne. N'est-il pas, d'ailleurs, évident, d'après la force du courant des eaux, que la direction d'une rivière ne saurait être changée subitement, de manière à former un angle droit? Pour songer à exécuter un pareil projet, il faudrait faire des travaux gigantesques et éle-

voire grâce, Monseigneur !

— Pourtant, Messire, il me semble que je me montre accommodant.

— Tenez, Monseigneur, soyez-le tout-à-fait.

— Eh ! bien ? voyons.

— Si le Seigneur de Lenthilac tombe entre vos mains, mort ou vivant, donnez-le-moi !

— Messire Philippe, vous avez donc de grands griefs contre lui ?

— Monseigneur, cet homme m'a fait souffrir tout ce qu'on peut souffrir sur la terre.

— Et vous soupirez après la vengeance ?

— Oh ! Dussé-je périr de la façon la plus cruelle, la plus misérable, si je peux me venger, je meurs content.

— Continuez à nous servir comme par le passé, Messire Philippe; le Prince de Galles ne vous refusera rien de ce qui est en son pouvoir.

— Ainsi ? fit le seigneur de Salviac, en tombant aux genoux du Prince, et en portant à ses lèvres la main que celui-ci lui tendait.

— Ainsi, dit gracieusement le Prince, si le seigneur de Lenthilac tombe dans nos mains, mort ou vivant, il est à vous.

— Merci, Monseigneur, merci !

L'audience se termina de cette façon.

Philippe de Jean resta à la suite du prince de Galles, qui se remit à chevaucher vers la Touraine, brûlant et détruisant tout sur son passage.

(La suite au prochain numéro)

ver une digue comme une montagne. Le petit canal de Luzech, presque toujours fermé par des portails, qu'on ouvre à volonté, n'est destiné qu'à recevoir une petite quantité d'eau et à donner passage de temps en temps aux bateaux qui arrivent.

L'assertion, qui constitue la troisième objection de M. Bertrand, est donc en opposition flagrante avec le but et les intérêts de César, avec la topographie de Luzech et le texte des Commentaires.

Après avoir attaqué l'opinion qui fixe à Luzech l'emplacement d'Uxellodunum, M. Bertrand défend la cause du Puy-d'Issolud. Mais il faut préalablement que les partisans de cette localité subissent à leur tour l'épreuve de sa critique : il va maintenant combattre ses propres amis. La manière dont quelques-uns ont soutenu leur cause ne lui paraît pas bien solide : il repousse une partie des arguments qu'ils font valoir pour appuyer leur système. Nous n'irons pas assurément le contredire sur ce point ; et c'est avec empressement que nous prenons acte de sa noble franchise, qui le porte à reconnaître l'impuissance de quelques-unes des armes qu'ils emploient pour la défense du Puy-d'Issolud. Mais que va dire maintenant le public, en voyant la division pénétrer dans le camp même de nos adversaires ? Que va-t-il penser de la valeur de leur opinion, alors qu'ils se reprochent entre eux la faiblesse de leurs arguments ?

M. Bertrand arrive enfin à son système de défense, qu'il appelle « une façon nouvelle de trancher » ce nœud Gordien, dont les difficultés effraient tant de courages. Il prétend qu'il ne faut pas chercher à Uxellodunum un isthme et une presqu'île, formés par une rivière, ou en d'autres termes, que l'Uxellodunum des Commentaires n'était pas entouré par une rivière de tous les côtés, à l'exception d'un intervalle d'environ 300 pas.

On comprend alors comment cet écrivain a été amené à combattre, dans les écrits des partisans du Puy-d'Issolud, les arguments plus ou moins spécieux qui sont en opposition avec le plan de discussion qu'il se propose de suivre. Pour appuyer ce système nouveau, il aborde quelques passages décisifs et caractéristiques du récit et de la description d'Hirtius, au 8<sup>me</sup> livre des Commentaires sur la guerre des Gaules : il s'efforce de les traduire, comme il le dit lui-même, d'une façon nouvelle, en leur attribuant un sens, que n'avaient pas songé à leur donner les traducteurs et les commentateurs de l'œuvre historique de César et d'Hirtius.

Nous ne voulons pas, aujourd'hui, entrer dans une discussion sérieuse et détaillée des textes, pour chercher à démontrer, que d'après le sens naturel et grammatical des mots et des phrases, la manière nouvelle de traduire, qu'on propose, ne nous paraît pas admissible. Nous nous contenterons, pour le moment, de faire remarquer aux lecteurs des écrits de M. Bertrand, qu'ils doivent naturellement se tenir en garde contre un système d'interprétation, qui combat les traducteurs et les commentateurs des siècles passés, et que n'avaient pas cru devoir proposer les anciens défenseurs du Puy-d'Issolud, pour y fixer l'emplacement d'Uxellodunum. Quelque ingénieux que puisse être le système de M. Bertrand, quelque habileté qu'il puisse déployer, en poursuivant le cours de ce qu'il appelle lui-même la *vérité de ses critiques*, il est obligé de temps en temps, pour les besoins de sa cause, d'entrer dans la sphère des probabilités et des conjectures, ce qui ne saurait produire une autorité et une certitude historiques. Nous croyons qu'il aura de la peine, en soutenant son système, à faire passer ses convictions dans l'esprit de la majorité de ses lecteurs.

Au reste, quel qu'effort on fasse, quel que soit le plan de défense qu'on adopte, on ne pourra modifier la nature des lieux qui revendiquent Uxellodunum, ni changer le texte du récit et de la description d'Hirtius, qu'il faudra toujours prendre pour base de toute discussion sur la question de l'emplacement de cette forteresse. Ainsi que l'ont reconnu et proclamé MM. les membres de la Commission de la topographie des Gaules, après une impartiale exploration et un sérieux examen, ainsi que l'ont confirmé MM. les délégués de l'Empereur, qui se rendirent aussi sur les lieux, les divers traits caractéristiques de la topographie d'Uxellodunum et du récit du siège de cet oppidum, tels qu'ils sont imposés par le texte de l'œuvre historique d'Hirtius, interprété dans son sens naturel et véritable, s'appliquent bien, dans leurs éléments essentiels, à la presqu'île de Luzech et aux lieux environnants, tandis que pour les appliquer aux localités rivales, il faut s'écarter de temps à autre de la signification naturelle de quelques parties fondamentales du récit de l'historien latin et se jeter dans le système des probabilités et des conjectures.

Voilà ce qui résistera toujours, par la force même des choses, à toutes les discussions sur la question d'Uxellodunum : c'est le rocher séculaire, que les vents et les flots ne sauraient renverser.

J.-B.-D. NADAL.

Chronique locale.

DEPECHE TELEGRAPHIQUE

Moniteur du 27 mai (1865.)

Lettre adressée par S. M. l'Empereur au prince Napoléon à l'occasion du discours prononcé à Ajaccio, par S. A. I.

Les soirées de jeudi et vendredi à l'hôtel de la Préfecture ont été très brillantes. A neuf heures, la musique militaire est venue jouer dans la cour d'honneur de l'hôtel. M<sup>me</sup> de Pebeyre est descendue elle-même féliciter les musiciens ; elle les a conduits ensuite dans un salon où des rafraîchissements leur ont été gracieusement offerts.

Dans le compte-rendu de la distribution

des médailles, faite au Concours d'Orphéons et de musiques, du 22 mai dernier, il y a une rectification à faire :

La médaille d'or, offerte par le Cercle de l'Union, ne pouvait recevoir sa destination, attendu que la Société, inscrite dans la 2<sup>e</sup> division, n'a pas pris part au Concours ; elle a été donnée en récompense à la Société d'Auvillars, concourant dans la 3<sup>e</sup> division, 2<sup>e</sup> section.

On nous écrit de Gourdon :

A son retour de Cahors, où il avait pris part à la lutte chorale du 22 mai, notre Orphéon a été reçu à l'entrée de la ville, par la population tout entière accourue pour saluer la médaille qui décorait sa bannière.

De chaleureuses acclamations, sorties de toutes les poitrines, ont éloquemment dit à nos orphéonistes les sympathies et la reconnaissance de leurs compatriotes.

La Société est entrée en ville, bannière en tête en chantant un des beaux morceaux de son répertoire.

Elle conservera toujours les meilleurs souvenirs de l'accueil bienveillant et empressé dont elle et ses sœurs ont été l'objet de la part de la ville de Cahors et particulièrement de son Orphéon.

Elle n'oubliera jamais, surtout, ces chaleureuses poignées de main échangées, dans une cordiale et touchante fusion, entre les membres des Sociétés accourues à cette lice.

Ce concours aura été pour l'Orphéon St-Joseph le point de départ d'une existence nouvelle. Il a puissamment ravivé le zèle de ses membres et nous avons, maintenant, la certitude que leur nombre va s'accroître progressivement de jour en jour, à la grande satisfaction du Directeur et de toute la population.

On nous écrit de Figeac :

Peu de temps après le Concours, Figeac apprenait le succès de son Orphéon. Le lendemain soir, vers les sept heures, sur l'invitation, par dépêche, de M. le Maire, les autorités et les membres du Conseil municipal, tout le clergé, la compagnie des Sapeurs-pompiers, entourés d'une foule immense, attendaient les lauréats sur le pont. Bientôt on les vit paraître au moulin de la Porte, sur deux rangs et bannière déployée. M. Bazile, adjoint au maire, les complimenta en termes bien sentis, et M. Tréneule, curé du Puy, débita en leur honneur une belle pièce de vers que nous reproduisons ci-après. Le cortège se mit ensuite en marche, le jeune Orphéon placé au milieu de la compagnie des pompiers. Arrivé à l'octroi, où l'on avait élevé un arc de triomphe, une couronne se détacha et on la suspendit à la bannière, au milieu des applaudissements et de l'enthousiasme général. Sur la place Champollion, l'Orphéon, quoique fatigué, chanta les deux chœurs du Concours.

Tous ont rivalisé de zèle dans cette réception de l'Orphéon vainqueur : les Sapeurs-pompiers, commandés par le capitaine Delom, et la musique, heureuse d'offrir son concours, dans une circonstance aussi solennelle. Chacun s'est retiré satisfait, et la population conservera de ce jour un long souvenir.

Courage, Messieurs de l'Orphéon, suivez les conseils d'un chef si bien disposé à vous préparer à de nouveaux succès. Honneur à vous tous qui avez si bien compris et avez si bien obéi à l'habile direction de M. Ritter ; encore quelques efforts. Vos premières armes vous promettent de brillants triomphes ; et marchant toujours dans une voie ascendante, vous verrez votre belle bannière s'orner de nouvelles médailles.

M. Tréneule, s'est exprimé ainsi :

Vous voyez accourir la ville tout entière...  
C'est que de vos succès elle est heureuse et fière.  
Vous aviez à lutter contre des concurrents  
Habités au combat : vous étiez débutants...  
Et vous avez pourtant, remporté la victoire...  
Vous revenez orné du signe de la gloire...  
Pour arriver au but où tendaient tous vos vœux  
Que d'application ! Que d'efforts généreux !  
Honneur à vous, Messieurs ! Honneur, à ce bon maître  
Qui dirige vos chants ! Encore un an : peut-être,  
La médaille d'argent, par un constant effort,  
Pourra se remplacer par la médaille d'or...  
On dit, noblesse, et moi je dis, triomphe oblige !  
Oui, Messieurs, s'il le faut vous ferez un prodige...  
L'exercice du chant charme bien des douleurs :  
Il rend la joie à l'âme : il adoucit les mœurs.  
A votre régalement soyez toujours fidèle,  
Et pour voler plus haut vous trouverez des ailes.  
Notre chère cité ne reculera pas  
Pour vous rendre vainqueurs dans de nouveaux combats.  
Quand il faut d'une gloire élever l'édifice,  
Elle sait s'imposer le plus grand sacrifice.  
De l'utile et du beau le clergé partisan,  
De vos efforts toujours sera reconnaissant.  
Mais, avant tout, de Dieu célébrez les louanges,  
Et faites, ici bas, ce qu'au ciel font les anges :  
Chantez de la patrie et la gloire et l'honneur ;  
Chantez, aimez, servez notre illustre Empereur !

TRÉNEULE, curé.

Théâtre de Cahors.

Les représentations théâtrales de la semaine ont eu un attrait particulier, dû à l'apparition sur notre scène d'un artiste d'un talent réel, M. Simon. Nous constatons avec plaisir que la salle a plusieurs fois été comble. M. Si-

mon a joué dans plusieurs pièces et l'impression qu'il nous a laissée a été des plus favorables. Physionomie ouverte, mobile, intelligente, diction parfaite, maintien plein de distinction, arrivant aux effets les plus dramatiques sans sortir du naturel, M. Simon a véritablement le feu sacré. Il s'identifie au personnage du rôle, éprouve ses sentiments, saisit son vrai caractère et laisse à son âme impressionnable et passionnée, le soin de l'interprétation.

Nous avons particulièrement remarqué M. Simon dans l'Aveugle où chaque scène a été pour lui un éclatant succès. Nous regrettons que cet artiste distingué nous ait quitté si vite, espérons que les exigences de son engagement lui laisseront encore quelques loisirs qu'il voudra bien nous consacrer.

M<sup>lle</sup> Montcavrel a parfaitement secondé M. Simon. M. Montcavrel a été admirable dans le rôle du docteur d'Arcy.

M. Max, à qui par erreur nous accordions dans notre dernier numéro un grand rôle dans l'Aveugle, s'est passablement tiré du rôle secondaire de séducteur. — Rendons, en finissant, à César ce qui appartient à César. C'est M. Durieu qui remplissait le rôle d'Edouard dans Grandeur et décadence de Joseph Prudhomme. C'est donc à M. Durieu et non à M. Mancini que s'adressent les observations critiques dernièrement publiées.

Comp-d'œil Général sur l'histoire du Quercy et les Evêques de Cahors ; — 4 vol. in-8°, par l'abbé Adolphe Guilhaud. — En vente chez les libraires de Cahors, prix : 4 fr. 50 c.

Cet ouvrage, que nous avons déjà examiné et dont nous nous proposons de faire bientôt un compte-rendu, est précieux et intéressant pour les habitants du Lot. Sous la forme de tableaux historiques, rapidement esquissés, l'auteur y raconte sommairement les principaux faits politiques, religieux et littéraires de l'histoire du Quercy, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. LOUIS LAYTOU.

On se rappelle qu'une commission avait été nommée l'année dernière par M. le ministre de l'intérieur pour examiner le projet de fusion des postes et des télégraphes.

Cette commission a terminé son travail, et son rapport, qui vient d'être distribué, conclut au maintien de l'état de choses actuel. La commission a été unanime à reconnaître que la fusion est sans intérêt ; que sa réalisation serait très-difficile à concilier avec les exigences spéciales à chaque service et n'amènerait aucune économie sérieuse. Les avantages qu'on en attendait pour les petites localités peuvent d'ailleurs être obtenus par d'autres combinaisons, notamment par le concours des employés inférieurs des postes, des agents municipaux, ou même d'agents libres agréés par l'autorité compétente.

Contrairement aux affirmations de plusieurs journaux, nous sommes en mesure de déclarer que rien n'est décidé officiellement, quant à l'époque des élections municipales.

Un jugement du tribunal civil de la Seine vient de décider « qu'une demande en dommages-intérêts formée par un simple particulier contre l'administration des postes en réparation du préjudice causé par une surtaxe contractée aux tarifs, doit être portée devant les tribunaux administratifs. »

« Attendu, dit le jugement, que le tribunal ne pourrait apprécier la demande tendant à cette séparation et y faire droit sans s'immiscer dans le domaine administratif, sans s'ingérer dans l'examen des instructions données par l'administration supérieure à ses employés, sans constituer enfin l'Etat débiteur en matière de dommages-intérêts non attribuée par une loi à la juridiction ordinaire, contrairement à la loi du 16-24 août 1790 sur la séparation des pouvoirs et au décret du 26 septembre 1793. »

Cure instantanée des piqûres d'insectes. — Le traitement indiqué au Sud-Est par M. P. de Mortillet, qui le déclare aussi efficace que celui par l'alecali, a, sur ce dernier et sur beaucoup d'autres, l'avantage d'être toujours sous la main.

Il consiste dans l'application immédiate sur la plaie, piquée ou morsure, de cette sécrétion jaunâtre qui se forme dans l'oreille. Remède de bonne femme ! va s'écrier la Faculté. Laissez-la dire, et surtout n'hésitez pas à appliquer le traitement s'il vous arrive d'être piqué par une mouche charbonneuse qui souvent occasionne la mort. M. P. Mortillet assure, d'après l'homme grave qui lui a communiqué la recette, que le venin de cette piqure est complètement neutralisé par ce moyen si simple.

(Sériciculture pratique)

ADJUDICATIONS

Le mercredi, 7 juin prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet, assisté du Conseil de préfecture en présence de M. l'Ingénieur en chef de la navigation du Lot, à l'adjudication au rabais et par voie de soumission cachetée des travaux à exécuter pour le renouvellement de seize vantaux de porte d'écluse de la rivière du Lot, aux écluses de Compostié, Puy-l'Evêque, Grimard, Lacroze et Touzac. — La dépense est évaluée à 48,000 fr. — Le cautionnement à fournir est de 4,400 fr.

Le mercredi, 14 juin prochain, à deux heures après-midi, il sera procédé à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'amélioration du bief de Valentré, à Cahors.

La dépense est évaluée à 44,000 fr. 00

Le cautionnement est fixé à 400 fr.

Le projet des travaux est déposé à la préfecture (Travaux publics) où l'on pourra en prendre connaissance.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Correspondance.

Paris, le 26 mai.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin sous la présidence de l'Impératrice régente.

— L'Empereur est rentré à Alger, hier matin. S. M. devait partir hier soir, pour aller visiter la Kabylie.

— On a continué, hier, au corps législatif, la délibération sur le projet de loi relatif aux conseils de préfecture.

— Le prince Napoléon est arrivé hier soir à Paris, il assistera à la prochaine réunion du conseil privé et du conseil des ministres qui sera présidée par l'Impératrice régente.

— Le bruit a circulé à la Bourse que la mission du commandeur Vegezzi avait eu un complet succès à Rome. Les préliminaires de l'arrangement ecclésiastique entre les deux cours auraient été signés le 20 mai. La sanction des deux souverains sera donnée avant le 1<sup>er</sup> juin, de sorte que les évêques pourront prendre possession de leurs sièges dans la première quinzaine de juin.

— Le Journal des Débats publie un article sur les affaires d'Italie. C'est une sorte de préparation à une évolution dans le sens du maintien du pouvoir temporel des papes. Cet article cause une assez vive émotion dans le monde politique, où l'on sait très-bien que le Journal des Débats ne change qu'à bon escient d'opinion et de conduite.

— On dit aux Tuileries que l'Empereur sera de retour à Paris du 1<sup>er</sup> au 5 juin.

— Il a paru aujourd'hui, 24 mai, sur le carreau la Halle du seigle nouveau récolté en Algérie.

— Il tombe à Paris, depuis trois jours, de fréquentes ondées accompagnées le plus souvent de tonnerre et de grêle. Les avis des récoltes, surtout à l'égard de la vigne, sont de plus en plus satisfaisants.

— C'est dimanche prochain, que le prix du Jockey-club (80,000 fr.) sera couru à Chantilly.

— On frappe, en ce moment, à la Monnaie de Paris, une médaille commémorative du voyage de l'Empereur en Algérie.

Pour extrait : Laytou.

Faits Divers.

Un accident assez singulier s'est produit dans une affaire correctionnelle, qui a été jugée au tribunal de Nontron, le 7 avril dernier.

Une jeune femme comparait sous l'accusation de vol d'une somme de 30 fr. au préjudice de M<sup>me</sup> de Vococour. Cette femme portait sur ses bras, à l'audience, un enfant âgé de onze mois. Son système de défense consistait à dire qu'ayant été chez M<sup>me</sup> de Vococour pour affaires, on l'avait laissée un instant seule dans une cuisine, et que s'étant involontairement approchée d'un meuble sur lequel il y avait plusieurs pièces d'or de 10 fr., son enfant avait mis la main sur ces pièces par-dessus son épaule et en avait gardé trois ; qu'elle ne s'était aperçue de cette retenue qu'arrivée chez elle, et qu'elle s'appretait à partir pour restituer les fonds à M<sup>me</sup> de Vococour, lorsque M. le commissaire de police de Thiviers était venu à son domicile, et qu'elle lui avait raconté les faits comme elle les racontait encore au tribunal.

Ce système de défense paraissait invraisemblable, surtout à cause de l'âge de l'enfant. Néanmoins, le tribunal, pour vérifier s'il était possible que les choses eussent pu se passer ainsi, fit mettre par l'huissier trois pièces d'or sur le rebord de l'estrade où se tiennent les témoins et à la portée des mains de l'enfant. Celui-ci avait à peine vu les pièces qu'il s'en empara et les serra fortement entre ses doigts qu'il portait à la bouche.

L'expérience parut concluante, et le tribunal, trouvant qu'il y avait au moins du doute, prononça l'acquiescement de la femme.

Puisse la jeune mère se souvenir toujours que son enfant à la mamelle lui a sauvé peut-être la douleur d'une condamnation.

Dans la plupart des pensions de jeunes filles, les médecins prescrivent avec le plus grand succès le **Phosphate de fer soluble**, de LERAS, pour guérir les pâles couleurs, stimuler l'appétit, redonner au corps la vigueur et la fermeté naturelle des chairs et faciliter le développement souvent si pénible de la puberté.

UNE ARAIGNÉE MONSTRE.

Dimanche dernier, au moment où l'église de Ste-Marie-de-Belem se trouvait remplie de fidèles assistant à la messe, une énorme araignée se mit à descendre rapidement de l'église où elle avait une toile formidable. Beaucoup de personnes qui avaient vu le monstre opérer sa descente s'étaient enfuies épouvantées : le monstre s'arrêta sur le chapeau d'une dame qui poussa un cri terrible. On aperçut bientôt appendue à la voûte une toile d'araignée monumentale. La terreur n'en fut que plus grande. On craignait que de cette toile, filée peut-être pendant des siècles, ne descendissent d'autres araignées de même taille. Ce fut un sauve-qui-peut général. Toutefois l'araignée n'avait pas tardé à descendre du chapeau de la dame jusqu'à terre et elle s'était mise à courir très-vite avec ses grandes jambes velues et ses pattes qui se terminaient par des griffes. Un brave parvint à l'arrêter dans sa course et à la saisir. On la mesura et on la pesa. La longueur du monstre, les pattes étendues, était d'un mètre cinquante centimètres. Le poids était de 3 kilogrammes et quelques grammes.

Un curieux a emporté chez lui cette araignée qu'il veut conserver à double titre : 1° comme phénomène, et 2° comme souvenir du

soin avec lequel on entretient la propreté dans l'église de Sainte-Marie-de-Belem.

(Journal do Comercio de Lisbonne, 19 avril.)

Un journal de Lyon raconte la singulière aventure suivante :

Comme Ménélas, le sieur X... avait des peines conjugales, mais, en mari bien avisé, il n'en faisait confidence à personne.

Tous ses efforts tendaient à faire constater un flagrant délit, qui lui fournit les moyens de se venger de sa perfide Hélène et de son séducteur.

Toute les fois qu'il se croyait sûr de son fait, il arrivait à l'improviste, attendait — forcément — à la porte quelques instants ; puis lorsqu'on daignait lui ouvrir il trouvait sa femme seule, et d'un calme capable de détruire les soupçons d'Othello lui-même.

Cependant, ainsi qu'Orgon, — il avait de ses propres yeux vu — son impudent Sosie pénétrer chez lui.

Qu'elle route pouvait-il prendre pour s'enfuir inaperçu ? Tel est le point d'interrogation que se posait chaque jour l'infortuné.

Ce n'était pas un sylphe ; il ne pouvait passer par la fenêtre, et pour cause : sauter d'un sixième étage est chose toujours fort dangereuse. A force de se creuser la cervelle, le pauvre mari songea à la cheminée.

Des traces récentes d'escalade s'y faisaient remarquer. Dès lors, plus de doute, c'était là le chemin de la retraite et il prit ses mesures stratégiques en conséquence.

Notre homme attend l'instant propice et prévient le commissaire, afin qu'il ait constaté le flagrant délit. Il heurte à la porte, un léger bruit indique seul la présence des coupables au logis. Le mari quitte alors brusquement le commissaire, qui se trouve bientôt en présence d'une femme souriante, lorsque tout

à coup d'effroyables cris se font entendre dans l'intérieur de la cheminée.

Le plan du mari avait complètement réussi.

Pour ne pas manquer son but, il avait eu le soin de placer à l'orifice supérieur de la cheminée une corde munie d'un nœud coulant, dont l'extrémité pendait sur le toit.

Aussitôt qu'il voit la tête de son rival apparaître, il tire à lui de toutes ses forces la corde qu'il ne lâche que progressivement, de manière à livrer à l'autorité le pauvre diable pendu par le cou et à moitié étranglé.

Les suites de ce stratagème conduisent naturellement la femme et l'amant devant le tribunal correctionnel, qui, vendredi dernier, les a condamnés chacun à un mois de prison et aux dépens.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Etude de M<sup>e</sup> DUSSER, avoué à Figeac.  
Vente de Biens Immeubles par licitation.

Le 18 juin 1865, à onze heures du matin, il sera procédé à Saint-Perdoux, dans la maison de feu Balthazard Tayrac, par devant M<sup>e</sup> Coussieu, notaire, à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession dudit Balthazard Tayrac, ou qui étaient indivis entre ce dernier et Marguerite Rives, sa femme :

- 1<sup>o</sup> Une maison et un jardin, à St-Perdoux, section C, n<sup>o</sup> 330 ;
  - 2<sup>o</sup> Une terre dite le Canaval, au même lieu, C, 297 ;
  - 3<sup>o</sup> Un pré dit pré St-Perdoux, C, 311 ;
  - 4<sup>o</sup> Une châtaigneraie dite Las Brasquies, à St-Perdoux, C, 306 ;
  - 5<sup>o</sup> Une terre sise au même tènement, 309 ;
  - 6<sup>o</sup> Une châtaigneraie, dite Bois petit à St-Perdoux, C, 307 ;
  - 7<sup>o</sup> Une châtaigneraie dite La Barthe, au même lieu, C, 303 ;
  - 8<sup>o</sup> Une châtaigneraie dite de Mauriguet, au même lieu, C, 44 ;
  - 9<sup>o</sup> Un pré dit pré de la Livière, C, 5 ;
- Ces biens seront mis en vente en huit lots.

La vente est poursuivie par Jean Sirvain et Marie Tayrac, du Pech, commune de Cardaillac.

Chambre de commerce de Figeac.  
AVIS. — Faillite Jacques Pizol, marteleur de cuire à Martinet, commune de St-Céré. — 14 juin 1865, réunion des créanciers pour entendre le rapport du syndic, voir fixer le dividende revenant à chacun d'eux et prononcer la clôture de la faillite.  
(Extrait du Memorial de Figeac) du 24 mai.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Mariages.  
25 mai Belbese (Jean), propriétaire à Moissac, et Jordane (Marie-Antoinette-Augustine), de Laparra.  
Décès.  
24 — Castagné (Jean-Pierre), 43 ans, St-Georges  
25 — Malbert (Julie), 51 ans, place St-Maurice

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.  
25 mai 1865.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant :			
3 p. % emprunt de 1864.	67 40	»	»
4 1/2 pour 100.	95 90	»	»
	26 mai.		
au comptant :			
3 pour 100.	67 35	»	»
4 1/2 pour 100.	95 75	»	»
	27 mai.		
au comptant :			
4 pour 100.	67 35	»	»
3 1/2 pour 100.	95 40	»	»

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Labonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

TACHES, BOUTONS, FEUX AU VISAGE

Paris, CANDÈS et C<sup>e</sup>, boulevard Saint-Denis, 26 — Flacon 5 fr. — Cahors, VINFL, pharmacien.

L'efficacité du LAIT ANTEPHÉLIQUE contre les éphélides (taches de rousseur, son, lentilles, masque de grossesse, etc.) est incontestable. Mélangé avec 2/3 ou 3/4 d'eau, ce LAIT dépure, tonifie le tissu de la peau, détruit et prévient hâle, efflorescences, rougeurs, boutons, rugosités, etc., — rend et conserve au visage un teint clair et uni.

Eaux Minérales de Cransac

(Station de chemin de fer) près et par Aubin (Aveyron).

Eaux MANGANÉSIENNES, souveraines contre les maladies du foie, gastralgies, fièvres intermittentes rebelles. Les eaux de la source basse étant inaltérables, peuvent être expédiées en toutes saisons et au-delà des mers. Caisse de 30 bouteilles, capsulées 18 fr. ; 20 bouteilles, 14 fr. S'adresser à Cransac, à M. DUPUY, régisseur. A Paris, dans les principales pharmacies et dépôts d'eaux minérales.

Un ÉTABLISSEMENT DE BAINS vient d'être créé dans le parc même des eaux de CRANSAC.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

L'efficacité de ce spécifique reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques Névralgies, la sciaticque et toutes sortes de douleurs.

On garantit à forfait la guérison des malades perclus. Voir M. Sabatié pendant son séjour à Cahors, rue de la préfecture, ancienne maison Lapergue, où il vient établir la réputation et le dépôt de son baume, connu par ses cures extraordinaires obtenues dans les villes de Toulouse, Carcassonne, Perpignan, Montpellier, Nîmes, Rodez, Montauban, etc., etc.

Ce spécifique est donné gratuitement aux indigents.

CONFECTION DE PARIS.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

BAYLES J<sup>ne</sup>, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserve en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris ; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eaux et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysages, etc., etc.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD. — Flacons de 2 fr. 50 et 4 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Ternes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

Portraits au Pastel

Faits d'après nature et sur photographies.

A cause des chaleurs, M. L. MAGUÈS commence ses séances à 8 h. du matin. Atelier, maison Bergerol, pharmacien, Boulevard Nord, à Cahors.

A VENDRE

Tilbury à deux roues et à quatre roues, Jardinière et voiture en tout genre neuves et d'occasion, à des prix très-modérés. S'adresser au sieur Cantarel, fils, carrossier, faubourg Labarre.

L'ENFANT COLOSSE

DU DAUPHINÉ

NÉE SAINT-ALBIN DE VAUSSERRE (Isère)

Le 21 juillet 1853

Est accompagnée de ses parents.

Cette jeune enfant, âgée de 11 ans, pèse 111 kilogrammes ; elle est, sans contredit, la seule qu'on ait vue jusqu'à ce jour chez qui la proportion des membres et la beauté du visage se trouvent réunies à la grâce et à l'affabilité.

Visible tous les jours, sur la promenade des Platanes, au fond des Fossés. Prix d'entrée : 15 c.

Trois mois 16 fr. LE TEMPS Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

Guérit les RHUMES, GASTRITES, GRAM-ÉLISSÉ sanguin, dans toutes les pharmacies. Suffit pour se convaincre. — Un seul essai toujours très-bien. — On en mange après les repas, on digère on en mange après les repas, on digère pes et FAIBLESSES D'ESTOMAC. — Quand

EAUX DE GORGE

Inflammations de la Bouche

PASTILLES DE DETHAN

au sel de Berthollet

(Chlorate de potasse)

Unique remède contre les maux de gorge, angines, croup, muquet, ulcérations et toutes les inflammations de la bouche. Elles rendent la souplesse au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tabac, et combattent les effets si désastreux du mercure sur la bouche.

OPIAT DE DETHAN

Dentifrice au sel de Berthollet

Recommandé aux personnes dont les dents se déchaussent et s'ébranlent, dont les gencives saignent et à celles qui font usage du mercure. Il entretient la blancheur des dents.

ÉLIXIR ET POUDRE

Dentifrices au sel de Berthollet

Leur parfum, leur saveur agréable, leurs qualités toniques et rafraîchissantes rendent leur usage précieux pour la toilette, et indispensable pour l'entretien de la bouche. — Ils détruisent les inflammations, rafraîchissent la bouche et rendent la salivation modérée et convenable.

DÉPÔTS : A Paris, rue du Faub.-St-Denis, 90. A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Spécialité de Toiles et de Blanc.

C. BERGER

Rue de la Mairie, à Cahors.

Pour faciliter l'écoulement d'une grande quantité de marchandises provenant de l'acquisition du fonds du sieur Maurel, M. BERGER vend à 30 pour 100 au-dessous du cours ordinaire.

Joli MAGASIN à louer

Situé sur les Boulevards, Galerie Audoury. — Maison Bourges.

Ce Magasin conviendrait parfaitement à un Bijoutier, Chapelier, Pâtissier, M<sup>d</sup> de nouveautés, Modiste, Tapissier, Mercier, Epicier, Bureau, et même, à la rigueur, à un Coiffeur.

Bail à volonté. — Facilité pour le paiement.

S'adresser, pour la location, à M. Bourges, libraire, ou à M. Rozières, coiffeur.

GRAND CAFÉ LYRIQUE

à Cahors, sur les boulevards, vis-à-vis le Théâtre.

Tous les soirs des morceaux choisis seront chantés et exécutés par des artistes d'élite de Paris. Consommation de premier choix. Journaux politiques de Paris, des départements et de la ville.

A TOUTE HEURE DU JOUR, CONSOMMATION AUX PRIX ORDINAIRES.

HORLOGERIE POUR TOUR ET CLOCHER



BALDY, Père et Fils

Fabricants à SALVIAC (Lot). — Brevetés s. g. d. g.

MM. BALDY, père et fils, préviennent les communes, que, comme par le passé, ils fourniront à celles qui voudront bien leur accorder leur confiance des horloges pour usine, tour et clocher, sonnans les heures, demies, quarts, selon leur choix, ainsi que la retraite, angélus, etc., si l'on désire.

Ils se chargeront aussi de toutes les réparations concernant cet art, ainsi que de faire sonner la retraite aux horloges déjà placées.

La modicité de leurs prix, la garantie de leurs travaux, le grand nombre d'horloges par eux fournies ou réparées dans divers départements, et le crédit qu'ils peuvent accorder, leur sont un sûr garant de la confiance qu'ils sollicitent.

LEPETIT J<sup>ne</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

ÉPICERIES | CRISTAUX  
COMESTIBLES | PORCELAINES

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

A VENDRE

Voitures à deux et à quatre roues, en tout genres, à un grand rabais, grand assortiment d'articles de sellerie, carrosserie et harnais.

S'adresser à M. Séval, carrossier, hôtel des Ambassadeurs. Cahors.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.